

CERTIFICAT MEDICAL UNIQUE – LBFR – saison 2010/2011

PARTENA MUT



ethias



CLUB :

N° DE LICENCE ()

COORDONNEES DU MEMBRE

Nom : Prénom :

Date de naissance : Nationalité :

Rue : N° :

Localité : Code Postal :

E-mail : E-mail Maman :

E-mail Papa :

GSM personnel:..... GSM Maman :

GSM Papa :

Pour mineur d'âge :

Accord Parental pour disputer des rencontres dans la catégorie directement au-dessus de celle mentionnée sur la licence : **OUI / NON** (biffer la mention inutile)



Signature du Parent / tuteur légal :date :

Tous les renseignements communiqués sont destinés exclusivement au secrétariat de la ligue pour envoi du courrier. Vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant. Vous pouvez exercer ce droit auprès du secrétariat de votre club. Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel

Partie réservée au Médecin :

Je soussigné(e),....., Docteur en médecine, certifie avoir examiné la personne reprise ci-dessus et qu'elle est apte à :

- pratiquer le rugby en tant que joueur/joueuse
- fonction de dirigeant rugby pratiquant (entraîneur-arbitre)

Pour mineur d'âge : j'autorise cette personne à disputer des rencontres dans la catégorie directement au-dessus de celle mentionnée sur la licence : **OUI / NON** (biffer la mention inutile)

Fait le

Cachet et signature du médecin

Attention si votre patient prend des médicaments : VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LA PROCEDURE A SUIVRE EN CAS DE DEMANDE D'AUT – autorisation à usage thérapeutique – CADRE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Durant toute l'année, des contrôles antidopage sont organisés par les Communautés française et/ou néerlandophone dans les différentes catégories à partir des cadets (>15 ans).

On retrouve parmi les produits considérés comme dopant, toute une série de médicaments utilisés pour traiter des affections plus ou moins courantes comme l'asthme, l'allergie ou encore le diabète.

La pratique du rugby empêche-t-elle le sportif de se soigner ? Non, bien heureusement ! Toutefois certaines procédures devront être respectées pour permettre au joueur de poursuivre son traitement. Ci-dessous vous trouverez les différentes étapes à suivre pour pratiquer votre sport préféré tout en étant soigné.

Partons d'un constat technique tombant sous le sens : tout joueur dont l'état de santé requiert un traitement, consulte son médecin traitant.

Lors de cette visite le joueur signale au médecin qu'il pratique un sport soumis à des contrôles anti dopage et qu'il doit s'assurer que le médicament qu'il compte prescrire est considéré ou non comme produit dopant (en consultant soit la liste des produits de l'Agence Mondiale Antidopage ou AMA, soit en consultant son répertoire commenté des médicaments où les produits incriminés sont marqués du sigle D



et/ou
fr

En cas de prescription de produits considérés comme dopant, il faut :

1. Télécharger et imprimer une demande d'Autorisation d'Usage Thérapeutique ou « AUT » que l'on peut trouver via le site de ligue belge francophone de rugby (www.lbf.fr.be) sous la rubrique « médical/dopage ». En cas de prescription de médicaments pour l'allergie, dont l'asthme (corticoides topiques et/ou beta-2 agonistes inhalés), une AUT « abrégée » peut être remplie.

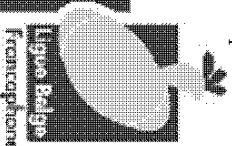
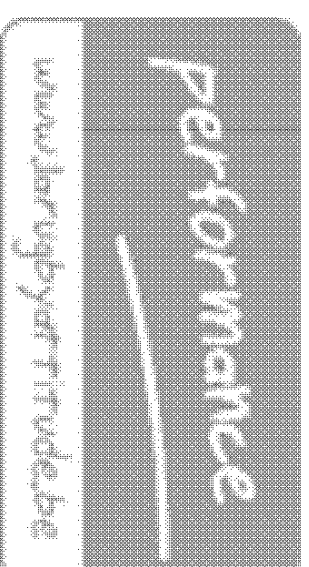
2. Remplir avec son médecin le formulaire d'AUT

3. Envoyer l'AUT complétée à la Commission médicale de la ligue belge francophone de rugby (Bid du Marathon, 135c à 1020 Bruxelles), tout en prenant grands soins de joindre une copie des éléments cruciaux du dossier médical (les tests et avis diagnostiques du médecin spécialiste consulté). Ces éléments spécifiques à chaque pathologie à joindre au dossier sont repris sur le site de l'AMA. dans le document « lignes directrices pour l'AUT.

Lorsque le dossier arrivera à la ligue, il sera transféré à un comité de 3 médecins indépendants qui statueront sur le bien fondé de la prescription « litigieuse ». Ce comité se réunissant une fois par mois, la décision vous sera transmise dans les plus brefs délais.

Il est très important de prendre ces recommandations très au sérieux, car un contrôle antidopage positif occasionne une enquête souvent plus poussée qu'on ne le pense, suivie d'éventuelles sanctions sportives qui vont de l'exclusion temporaire ou définitive à des mesures plus sévères encore.

La Commission médicale de la LBFR



Ligue Belge
Fédération Royale de Rugby

LBFR

